

Un Autre Regard

sur notre commune

N° 4 - Mars 2008



C'est avec plaisir que nous vous proposons notre première parution 2008, avec au programme les conseils communaux du 31 janvier et du 13 mars.

Certains d'entre-vous nous pressaient de sortir notre bulletin plus rapidement, mais nous pensons qu'une parution trimestrielle est suffisante (voire nécessaire) pour assurer correctement notre travail d'information.

Bonne lecture...

Maxime Léonet, Jean-Claude Vincent, Firmin Grofils, Mano Nicolas

Conseil communal du 31 janvier 2008

Le conseil débute par une réunion conjointe entre le conseil de l'action sociale et le conseil communal. Un rapport annuel sur l'ensemble des synergies existantes et/ou à développer nous est présenté. Celui-ci évoque les économies d'échelles et les suppressions des doubles emplois ou chevauchement d'activités du CPAS et de la commune. Des projets divers tel que : la création d'une école de devoirs, d'un règlement relatif à l'octroi d'une aide pour les personnes se chauffant exclusivement au bois ou une manifestation (barbecue ?) en vue de briser la solitude ou l'exclusion des personnes âgées nous sont exposés. Concernant les projets en cours, le bourgmestre a stipulé que le logement de transit, situé dans la future maison de village de Porcheresse, permettrait d'accueillir réfugiés politiques, expulsés et situations précaires.

Le budget du CPAS (accompagné de la note de politique générale) nous est présenté par la présidente du CPAS ... quand le bourgmestre ne répond pas aux questions à sa place. Nous avons apprécié la clarté de la note de politique générale, expliquant les principales dépenses et recettes. Ce serait bien si le prochain budget communal pouvait être accompagné d'une note de synthèse aussi lisible. Nous avons seulement regretté que le seul chiffre qui concerne directement le conseil, c'est-à-dire son intervention, soit erroné. L'augmentation de l'intervention communale (justifiée par des paramètres techniques) ne se discutant pas, le budget sera approuvé à l'unanimité.

Pour info, la part communale est de 161.314 € dans un budget total de 348.257€.

Ensuite, nous avons voté 2 douzièmes provisoires autorisant le paiement de nos engagements en l'absence de budget pour cet exercice 2008 et nous avons accepté la cession de points APE en provenance du CPAS, pour assurer le maintien de l'emploi au sein de notre administration.

Nous avons désigné l'adjudicataire des travaux de l'école de Porcheresse pour un montant de 232.416 € et visé le budget de la fabrique d'église du même village. Nous avons de plus approuvé le référentiel de certification

forestière qui a pour objectif de définir les règles à suivre pour la délivrance d'un certificat de gestion durable des forêts. Approbation aussi de la régularisation de la redevance du service de sécurité civile et proposition d'un moratoire concernant la reconduction de la convention de l'ASBL Promemploi. En effet, ce service coûterait 15 à 20 fois plus à la commune que son coût réel d'utilisation sans affiliation.

Approbation également du cahier des charges pour la fourniture de matériel informatique pour les écoles communales de Haut-Fays et de Porcheresse. Notre proposition de variantes dans les conditions de garanties offertes a été retenue par le conseil.

Point plus épineux : la reconduction de gré à gré des baux de chasse pour trois ans. Ce fut une longue discussion sur l'intérêt de l'alignement de toutes les chasses à même échéance. La possibilité de modifier certains lots à l'échéance, sans vision claire de la situation future, la remise en cause (ou non) du cinquième provisionnel et les explications autour de cette décision étant peu claires, nous nous sommes abstenus. Une nouvelle série d'explications (pourquoi ne pas les avoir données plus tôt ?) du bourgmestre, ne nous faisant pas changer d'avis !

Arrivent ensuite les points supplémentaires inscrits à l'ordre du jour par notre groupe, sous forme d'une série de 14 questions. Il est à noter que ce nombre est supérieur au nombre de points proposés à l'ordre du jour de la séance par le collège. (Voir à ce sujet les commentaires de la presse : « Trois réunions en une seule séance » – *La Meuse*, « dans la minorité, on prend son travail à cœur ! » – *L'Avenir du Luxembourg*.)

Voici donc les 14 questions posées et une partie des réponses :

1° Comptes des associations recevant plus de 1.250 euros de subside. (point 33, collège du 12/12). Avez-vous finalement reçu les comptes définitifs 2005-2006 du foot ? Avez-vous déjà versé les subsides ? En partie ou en totalité.

Rép : Le collège avait bien reçu les comptes définitifs dès sa première demande, le paiement du subside devrait être régularisé.

2° Même question au sujet des 3 autres associations concernées ?

Rép : Les comptes de l'harmonie sont arrivés, c'est OK pour le subside. En ce qui concerne la maison du tourisme de la Haute-Lesse, une réclamation concernant la répartition des coûts entre les différentes communes concernées est en cours. Les comptes du centre touristique ne satisfont toujours pas le bourgmestre (contrairement à ce qui fut sous-entendu dans un précédent bulletin communal). De plus, le collège va se renseigner quand à la nécessité de demander ces mêmes comptes au syndicat d'initiative. Suite à notre énième demande, promesse est à nouveau faite de nous faire suivre copie des comptes de ces différentes associations.

3° Où en est-on avec le plan triennal 2007-2009 ? (point 26, collège 12/12) et plus spécialement l'état d'avancement du projet d'aménagement de la maison communale. Quels sont les principaux aménagements et/ou modifications d'affectations des locaux prévus dans ce projet ?

Rép : Un plan d'avant projet a été déballé en conseil, malheureusement sans support permettant au public de le voir. De grands chambardements sont à prévoir, seuls les employés administratifs restant à leur emplacement actuel : mais quel est l'intérêt d'abattre une cloison presque neuve alors que leur local n'est pas modifié ? D'autres questions seront posées quant à l'opportunité de créer un entresol (accessible par ascenseur) pour installer les sanitaires ou d'avoir 2 cuisines équipées dans ce bâtiment ?

4° Point 29, collège du 12/12 : Wallo'net. Vous avez décidé de faire ratifier le renouvellement de notre participation au prochain conseil. Ce n'est pas à l'ordre du jour, qu'en est-il ?

Rép : On prend le temps de savoir ce qu'il en est avant de démarrer une procédure car les informations venant du pouvoir subsidiant disent « tout et son contraire », dixit notre bourgmestre...

5° Point 16, collège du 12/12. Demande de saisie de cautionnement à l'encontre des entreprises Roiseux. Vous parliez de procéder à une mise en application des mesures d'office et de la saisie du cautionnement au

prochain collègue. Cela n'a pas été fait. Une solution s'est-elle dégagée entre-temps ?

Rép : Le problème ne vient pas de l'entrepreneur, mais de son sous-traitant ! Tout sera remis en ordre avec le retour de la belle saison. La menace de saisie du cautionnement ne sert qu'à mettre la pression et n'est jamais utilisée. C'est comme cela lors de chaque chantier !?

Ndlr : N'empêche que lorsque nous avons alerté le collègue pour ces problèmes, on s'est moqué de nous. Mais la suite nous a donné raison sur toute la ligne, sauf pour la grille d'évacuation devant la salle Saint-Remacle qui donne satisfaction. Notre bourgmestre l'ayant vérifié lui-même par deux fois le jour de la réception de nouvel an.

6° Point 9, collègue du 20/12 : presbytère de Gembes. En conseil, vous n'étiez pas satisfait des travaux, vous avez réclamé la venue de l'architecte et lorsque celui-ci vient enfin, vous approuvez la réception des travaux et le paiement de l'entièreté de la facture. Les derniers travaux d'aménagement seront réalisés par le personnel communal. Que s'est-il passé entre le dernier conseil communal et la réception provisoire pour que ce bâtiment soit redevenu en état ?

Rép : Ce ne sont pas les travaux qui posaient problème, mais l'architecte en lui-même et son manque de collaboration.

7 ° Point 15, collègue du 20/12 : plaine de jeux. Lors du conseil communal du 1° mars, nous avons longuement discuté de ce projet et vous m'aviez assuré que le subside pour ce projet serait de 75 % et que le problème de terrain n'y changerait rien. Au final, nous n'obtiendrions que 50 %. Comment pouvez-vous justifier cela ?

Rép : Le subside de 75% annoncé début d'année par le bourgmestre correspond au taux actuel. Le pouvoir subsidiant se référant malheureusement au taux en vigueur à la date d'introduction du dossier.

8° Point 26, collègue du 20/12 : vous prenez acte du fait que l'obligation d'équiper le minibus de sièges pour enfant ne serait donc pas probablement d'application. Ne faudrait-il pas se faire confirmer cela avec certitude avant d'investir dans des rehausseurs simples?

Rép : On fait toujours une demande de prix, ensuite on verra.

9° Avez-vous reçu beaucoup de réponses à votre enquête concernant l'utilisation du minibus communal ? Qu'allez-vous répondre à la demande spécifique de l'athlétisme ?

Rép : Très peu de réponses à l'enquête. Toutes concernant l'athlétisme. Peu d'espoir de la part du TEC. Encore en attente d'une réponse pour mi-février. Si la réponse est positive, il est bien évident que le service serait payant, par abonnement.

10° En fin du dernier conseil, lorsque nous vous avons questionné au sujet d'un sinistre éventuel à la maison des jeunes, vous n'étiez pas au courant. L'échevin concerné non plus ! Hors, d'après l'utilisateur du bâtiment, son courtier d'assurance (qui n'est autre que l'échevin concerné) lui avait demandé un devis de remise en état. Pourquoi mentir ? Cautionner vous cela ?

Rép : Tout le monde se défile et le bourgmestre rejette la responsabilité sur la jeunesse qui a minimisé les faits dans un premier temps. De même il fut reproché au conseiller de l'opposition ayant signalé le problème et à l'échevin de la jeunesse qu'ils ont une part de responsabilité puisqu'ils n'ont pas averti le bourgmestre.

Ndlr : Il est à signaler qu'un seul des deux reçoit un salaire équivalent temps plein pour exercer sa fonction !

11° Psychomotricité. Il n'y a eu que 5 ou 6 séances jusqu'à présent (à cause des vacances scolaires, de la laveuse, du marché de Noël,...). Il n'y a pas eu cours depuis mi-décembre, et comme on ne fait rien pendant les vacances scolaires (2 séances de perdues au carnaval et 3 à Pâques), il ne reste que +/- 10 séances cette année. Le principe d'un abonnement n'est-il pas de coûter moins cher que des séances individuelles ?

Rép : Le bourgmestre reconnaît qu'il faudra modifier les tarifs pour pérenniser l'activité dans un futur proche et promet une ristourne pour cette année (les modalités de calcul restant à définir).

12° Pouvez-vous nous informer au sujet des projets publics concernant notre commune (voir assemblée générale Idelux, présentation du plan stratégique 2008-2010) ?

Rép : Aucun projet ne concerne uniquement notre commune, même si nous participons financièrement, comme tout le monde. Cela ne servirait à rien de centraliser des budgets par l'intermédiaire de l'intercommunale si c'est pour en rendre à tout le monde. Mais il ne faudrait quand même pas que tout aille toujours aux mêmes. En résumé, nous devons plus compter sur nous-mêmes et lancer une réflexion sur nos besoins.

13° Législation communale. Art. L1124-42. Le collège communal...vérifie l'encaisse du receveur au moins une fois dans le courant de chacun des quatre trimestres...établit un procès-verbal...Le collège communal communique le procès-verbal au conseil communal. Pourquoi cela n'est-il pas fait ?

Rép : le règlement concerne les receveurs communaux, le nôtre est régional. Nous n'aurons qu'à nous satisfaire du document remis annuellement avec les comptes !

14° Concernant le recrutement, et plus spécialement le poste de nettoyage. Quel est le type de contrat proposé ? + Quel seront les critères de sélections ?

Rép : Ce sera sous contrat APE. Il faut donc répondre à certains critères au niveau du chômage. Ce sera à chacun des membres du conseil de se faire lui-même une idée des qualités de chaque candidat. Le bourgmestre nous a proposé (en boutade évidemment) d'organiser un examen de sélection, mais cette option n'a pas été retenue.

Conseil communal du 13 mars 2008

Ce conseil tant attendu promettait de durer longtemps et le bourgmestre le savait, nous l'avons donc débuté plus tôt que d'habitude. En effet, nous devons étudier les comptes 2006 et le budget 2008. Notre receveur était présent pour la présentation des comptes 2006. Dès le début de ses commentaires, il nous a complimentés pour le travail de préparation que l'un des nôtres avait accompli. Nous avons demandé un certain nombre d'explications et émis plusieurs remarques. Nous n'allons pas en reprendre l'intégralité, car cela vous semblerait probablement long et fastidieux.

Commentaires sur les comptes 2006

Le résultat que vous nous présentez est positif au niveau comptable, et relève temporairement votre boni reporté avant les différentes régularisations passées sur l'exercice 2007, dont nous avons déjà longuement discuté. La situation devrait donc s'éclaircir dans quelques mois, lors de la présentation de comptes plus en phase avec notre situation réelle. Nous ne reparlerons donc pas ici de la situation générale, mais seulement de l'exercice 2006.

Nous remarquons que la bonne tenue « virtuelle » de cet exercice est due en partie aux emprunts qui n'ont pas été faits en temps utile, ce qui implique des dettes d'emprunts sous-évaluées dans votre bilan 2006. Et encore, si on calcule le résultat avant amortissements, il ne reste pratiquement plus rien (à peine 20% de vos résultats reportés).

De plus, il apparaît une diminution sensible de la subvention versée au CPAS sur cet exercice, pour des raisons principalement techniques. Il est à noter également que des taxes de « seconde résidence » sont comptabilisées pour 2 années sur ce seul exercice, ce qui augmente de presque 40 % vos produits de la fiscalité.

Sachant tout cela, on peut conclure que notre situation comptable ne s'est pas franchement améliorée depuis l'exercice précédent qui n'avait été équilibré que par une opération ponctuelle telle que la vente des parts de distribution d'eau à la SWDE. Notre situation au niveau purement financier en date du 31 décembre 2006 étant quant à elle plus préoccupante, nos valeurs disponibles diminuant de moitié alors que les paiements en cours suivent une courbe inverse.

Remarque préliminaire sur le budget 2008

Avant de poser nos questions, nous souhaitons faire remarquer que nous sommes contents de constater que les remarques techniques que nous avons formulées l'année passée ont été prises en compte, ce qui améliore sensiblement la compréhension du budget.

Notre demande concernant le respect de la circulaire budgétaire a également porté ses fruits. La note d'accompagnement du budget est plus complète et plus lisible que l'an dernier. Cela ne change rien aux chiffres, mais c'est quand même plus agréable de travailler dans ces conditions.

Le seul petit « bémol » concerne le rapport de la commission des finances qui est encore plus léger qu'en 2007. On se contente de citer la règle budgétaire relative au déficit autorisé. Il n'y a plus aucun commentaire par rapport aux recettes et aux dépenses significatives. C'est peut-être le minimum légal, mais c'est frustrant pour toute personne appelée à s'impliquer dans la gestion communale. Cela mis à part, nous devons reconnaître que la présentation du budget a été bien préparée. Nous constatons que notre travail d'opposition fait bouger les choses.

Commentaires sur le budget 2008

Le rapport du collège communal concernant le budget apporte peut-être quelques pistes de justifications, mais les chiffres sont là...vous nous présentez une fois de plus un budget en déficit !

Vous nous dites « l'érosion enregistrée découle des non-valeurs importantes...et corrections sollicitées par le pouvoir de tutelle... ». Cela explique peut-être une diminution du boni reporté en début d'exercice, mais ne justifie certainement pas votre déficit à l'exercice propre puisque ces corrections ont été apportées dans le courant de l'exercice 2007 ! Laissons donc cette discussion pour le compte 2007, qui devrait pouvoir nous être présenté assez rapidement.

Vous justifiez votre déficit par une augmentation des dépenses supérieures à l'augmentation des recettes (+/- une fois et demi plus vite). Ce qu'il vous faudrait justifier, ce n'est pas votre déficit en lui-même (qui n'est jamais qu'une conséquence), mais bien l'augmentation des dépenses qui en est la cause. Nous devons cependant vous reconnaître une certaine prudence dans votre méthode d'évaluation des dépenses et recettes, sauf au niveau des produits forestiers.

Reste donc, une fois de plus, à espérer que la conjoncture restera favorable pour les marchés forestiers, dans notre intérêt à tous...A ce sujet, vous semblez ennuyés que « notre commune reste tributaire de ses propres ressources » comme vous l'écrivez dans votre rapport. Nous ne partageons pas cet avis et pensons au contraire que c'est un avantage, même si tous les subsides sont bons à prendre.

En ce qui concerne l'extraordinaire, les investissements programmés dans votre budget ont tous été votés par notre groupe lors de conseils précédents ; quand ce ne sont pas des projets que nous avons remis nous-mêmes sur le devant de la scène. Nous ne pouvons donc que nous montrer satisfaits de les voir apparaître au budget.

Malheureusement, nous déplorons le report du projet de réfections des rues du Trau et de Porcheresse, à Gembes. Il est vrai que le plan triennal a été alourdi par la rénovation de la maison communale à laquelle vous donnez priorité, mais ce sont toujours les mêmes qui passent au second plan !

Au niveau purement financier, on parle ici d'emprunts à contracter pour 680.000 euros en compte propre avec une charge annuelle moyenne de presque 30.000 euros. Ce qui sous-entend un engagement de la commune sur une très longue période alors que les projets PCDR des rénovations des maisons de village de Daverdisse et Gembes ne sont pas budgétisés.

A ce sujet, nous convenons que l'utilisation du produit de la vente des actions « Télélux » pour alléger notre dette est la piste la plus indiquée vu notre situation financière.

En conclusion, nous aurions eu tendance à vous lâcher un peu de lest à l'occasion de ce budget, mais nous ne pouvons accepter vos modifications de priorités en ce qui concerne certains travaux promis de longue date. Nous votons donc contre ce budget.

Après ces 2 premiers points qui prirent la majorité de la soirée, il nous était présenté une série de points qui ne posaient pas de problème: appel aux auteurs de projets pour les PICVerts (= voies lentes), acquisition ou changement de jouissance de petites parcelles communales, une motion de soutien pour l'école secondaire de Gedinne, une modification au niveau des membres de la Fabrique d'Eglise de Daverdisse, l'acquisition de nouveaux abribus, l'adjudication pour le marché du classement des documents communaux, la désignation de l'auteur de projet pour le Plan Mercure (= parvis de l'Eglise de Haut-Fays), le lancement de la procédure concernant le recrutement de 2 nouveaux Wallo'net.

Deux autres points ont été un peu plus discutés :

*) le premier point concerne les projets d'aménagements des maisons de village de Porcheresse, Daverdisse et Gembes (la priorité a été déterminée dans cet ordre par la CLDR). Nous avons commencé ce sujet par une boutade suite à un lapsus documentaire (« missions » des villages plutôt que « maisons » des villages) qui nous a rappelé les aventures de notre bourgmestre au Congo.

Plus sérieusement, voici pour information les estimations respectives du coût des travaux : 918.955 euros, 540.563 euros et 724.563 euros. Ces projets, si ils sont acceptés (en effet le bourgmestre nous a donné son impression pessimiste sur le fait de pouvoir les faire accepter tous) par le Ministre, seront subsidiés à 80 %.

Concernant l'ordre de priorité des travaux et les « compensations » promises, nous avons fait remarquer au bourgmestre (même si ce ne serait pas la première fois que la commune remplace une toiture sur fonds propres, rappelez-vous l'Eglise de Haut-Fays), qu'il s'était engagé en son nom et pas celui de la commune (contrairement à ce qui est écrit dans le rapport de la CLDR) en promettant la réfection de la toiture du Cercle de Gembes en échange de la dernière place sur la liste des travaux. Il nous a été répondu qu'« il faudrait quand même le faire un jour ... mais on ne sait pas encore en quelle année ... ».

*) le second point concerne la détermination de la redevance communale pour les columbariums. Nous en avons profité pour faire part au bourgmestre des doléances de la population par rapport à une meilleure mise en valeur de ces columbariums. Il en a pris note et nous a certifié qu'il chercherait des solutions appropriées à chacun des cimetières (y compris Daverdisse ?).

Sous huis-clos nous avons finalement désigné les accueillantes extrascolaires et l'auxiliaire professionnelle à engager. Comme de coutume, nous souhaitons la bienvenue aux nouvelles engagées.

Merci Monsieur le Ministre

Daverdisse apparaît comme une des grandes gagnantes de la réforme du fonds des communes (notre principale ressource après les produits forestiers et les taxes) ... pour autant qu'on ne nous reprenne pas d'une main ce que l'on vient de nous accorder de l'autre.

En effet, la dotation prévue pour 2008 sera 160.000 euros plus élevées que celle réellement perçue en 2007 (= augmentation de 47 %).